

République Française

Département de la Charente

Arrondissement ANGOULEME

Commune de XAMBES  
En Agglomération

**A R R E T E N° 13 juillet 2021**

**portant autorisation d'une buvette temporaire à l'occasion du vide grenier à domicile**

**La Maire de la Commune de Xambes (Charente)**

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-1 et L. 3334-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-8 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Charente et portant réglementation des débits de boissons pour les établissements ayant pour objet principal l'exploitation d'une piste de danse et conformément aux arrêtés en vigueur liés à la crise sanitaire de la COVID 19 ;

VU la demande présentée par Monsieur Denis GUYNOUARD, Président du Comité des Fêtes de Xambes en date du 13 juillet 2021 demandant l'ouverture d'une buvette temporaire à l'occasion du vide grenier à domicile à Xambes, Place de la Salle des Fêtes, le 14 juillet 2021 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Monsieur Denis GUYNOUARD, demeurant à Xambes (Charente) 9 rue Jean Grand, est autorisé à ouvrir une buvette temporaire le mercredi 14 juillet 2021 de 7 heures à 18 heures à l'occasion du vide grenier à domicile à Xambes, Place de la Salles des Fêtes.

**ARTICLE 2 :**

À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, le débit de boissons temporaire pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, des boissons de toute nature définis à l'article L. 3334-2 du code de la santé publique (Groupe 1 et Groupe 3)

**ARTICLE 4 :**

Madame la maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie concernés.

A Xambes, le 13 juillet 2021

Le Président  
Denis GUYNOUARD



La Maire, Géraldine JEROME